Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_5-DE

S²LO
ANNEXE 3

ENGAGEMENT DE L'AGENT MUNICIPAL NON-RÉSIDENT

Je soussigné*(e)*,

Nom : ……..

Prénom : ……

Matricule : …….

reconnais bénéficier de l'aide à la conversion au Superéthanol E85 en ma qualité d'agent de la Ville de Denain ne résidant pas sur le territoire communal.

Je reconnais avoir été informé*(e)* qu'en cas de départ volontaire des effectifs de la Ville dans les trois années suivant le versement, je serai tenu*(e)*, sous réserve des exceptions prévues par le règlement, au remboursement suivant :

- départ dans les 12 premiers mois : **100 % de l'aide** ;
- départ entre le 13e et le 24e mois : **2/3 de l'aide** ;
- départ entre le 25e et le 36e mois : **1/3 de l'aide** ;
- départ au-delà de 36 mois : **aucun remboursement**.

Je reconnais que cet engagement n'interdit ni ne limite mon droit de solliciter une mutation ou de quitter la collectivité mais détermine les conséquences financières attachées à l'aide qui m'a été attribuée.

Fait à Denain, le ……

Signature précédée de la mention :
« Lu et approuvé – Bon pour engagement »